



AMENDEMENT N°1

A

L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°ARAA/SYRIMAO/2019/002

1. La date limite de soumission des manifestations d'intérêts initialement fixée au 04 décembre 2019 est reportée au 20 décembre 2019.
2. Toutes les autres dispositions de l'Appel restent inchangées.